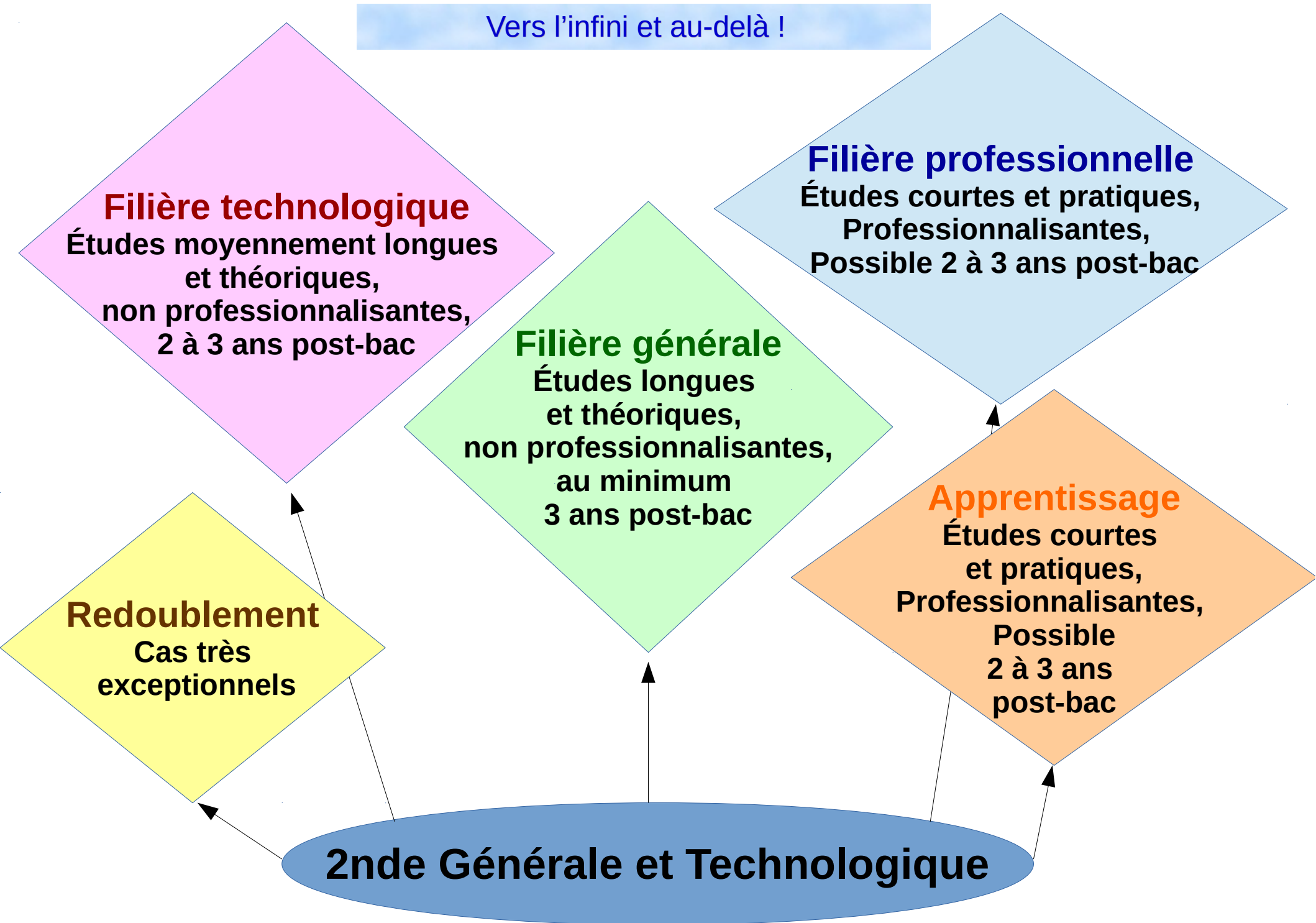




L'ORIENTATION APRÈS LA 2NDE

Vers l'infini et au-delà !





LES FILIÈRES GÉNÉRALES

**Études longues
et théoriques,
non professionnalisantes,
au minimum
3 ans post-bac**

LE BAC L

- **Littérature, langues, littérature étrangère en langue étrangère, philosophie, histoire-géographie, arts...** le bac L est une série recentrée sur les lettres.
- Le bac L est destiné à ceux qui s'intéressent à la **philosophie, à la littérature, aux langues, à l'histoire-géo... et qui sont curieux des différentes formes d'expression culturelle.**
- Cette série est celle de l'excellence en langues avec la possibilité de choisir jusqu'à 3 langues vivantes, de renforcer sa LIV1 ou LIV2, d'étudier de manière plus approfondie la littérature étrangère.

Qualités requises

- Grande autonomie de travail
- Grand lecteur
- Fort intérêt pour les différentes formes de créations culturelles
- Fort imaginaire personnel
- Intérêt pour la réflexion
- Intérêt pour la communication des idées
- Intérêt fort pour l'apprentissage des langues étrangères

→ La 1^{re} et la T^{le} littéraire (L)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français et littérature	4 h	-	5 ¹⁾
LV1 et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	4 (LV1) 4 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Littérature	2 h	2 h	4
Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	1 h 30	1
Histoire-géographie	4 h	4 h	4
Sciences	1 h 30	-	2 ²⁾
Philosophie	-	8 h	7
Un enseignement au choix en 1 ^{re} et un enseignement de spécialité au choix en T ^{le} parmi :			
- arts ^{f)}	5 h	5 h	6 ³⁾
- LCA : latin ^{g)}	3 h	3 h	4
- LCA : grec ^{g)}	3 h	3 h	4
- LV3 ^{a) b)}	3 h	3 h	4
- LV1 ou LV2 approfondie	3 h	3 h	4
- mathématiques	3 h	4 h	4
- droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3 h	4
Enseignements facultatifs			
• 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{a) b) g)} LCA : latin ^{g)} LCA : grec ^{g)} éducation physique et sportive arts ^{h)}	3 h 3 h 3 h 3 h 3 h	3 h 3 h 3 h 3 h 3 h	4
• Atelier artistique ⁱ⁾ • Langue des signes française ^{j)}	72 h annuelles	72 h annuelles	

Après un bac L

```
graph TD; A([Après un bac L]) --> B([Études universitaires  
lettres et langues,  
art,  
sciences humaines et sociales,  
droit.]); A --> C([DUT, (BTS)  
secteurs du tourisme,  
de la communication,  
des carrières juridiques  
ou sociales.]); A --> D([Écoles et Mise à  
niveau (mana)  
Art vivant / du spectacle, art  
appliqué, design, mode,  
graphisme, ...]); A --> E([CPGE littéraires ou économiques  
écoles normales supérieures (ENS),  
écoles de commerce,  
l'École des chartes  
écoles de journalisme  
St Cyr lettres ou éco]); F{Instituts  
d'Études  
Politiques} --> B;
```

Études universitaires

lettres et langues,
art,
sciences humaines et sociales,
droit.

Instituts
d'Études
Politiques

DUT, (BTS)

secteurs du tourisme,
de la communication,
des carrières juridiques
ou sociales.

Écoles et Mise à niveau (mana)

Art vivant / du spectacle, art
appliqué, design, mode,
graphisme, ...

CPGE littéraires ou économiques

écoles normales supérieures (ENS),
écoles de commerce,
l'École des chartes
écoles de journalisme
St Cyr lettres ou éco

- **Les débouchés se situent dans l'enseignement et les métiers de l'information et de la communication, la documentation, les bibliothèques, le journalisme, l'édition, la traduction et l'interprétariat, voire la publicité...**

- Sans oublier **l'art et la culture** (graphisme, design, architecture, culture, patrimoine, audiovisuel, théâtre, musique et danse).

- Les littéraires peuvent aussi s'orienter vers les métiers du **droit, des ressources humaines, du marketing ou du tourisme.**

- **Les secteurs de la santé, de l'animation et du social** leur sont également ouverts, de même que la **fonction publique**.

LE BAC ES

- Le bac ES est un bac équilibré avec de **l'économie, de la sociologie, de l'histoire, de la géographie, des maths...** Une série pour approfondir la **compréhension du monde contemporain.**
- Pour ceux qui s'intéressent aux **questions d'actualité et aux problématiques économiques et sociales du monde contemporain.**

Qualités requises

- Grande autonomie de travail
- Grandes capacités de rédaction, d'argumentation et d'explication
- Fort intérêt pour l'actualité
- Intérêt pour l'histoire
- Intérêt pour l'économie
- Niveau solide en maths
- Grande capacité de travail au lycée et personnel

→ La 1^{re} et la T^{le} économique et sociale (ES)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français	4 h	-	4 ¹⁾
LV1 et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	3 (LV1) 2 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Sciences économiques et sociales	5 h	5 h	7 ou 9 ³⁾
Histoire-géographie	4 h	4 h	5
Mathématiques	3 h	4 h	5 ou 7 ⁴⁾
Sciences	1 h 30	-	2 ²⁾
Philosophie	-	4 h	4
Un enseignement de spécialité au choix parmi :			
- mathématiques	-	1 h 30	3 ³⁾ et 4 ⁴⁾
- sciences sociales et politiques	-	1 h 30	
- économie approfondie	-	1 h 30	
Enseignements facultatifs			
• 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{a) b)}	3 h	3 h	5)
LCA : latin	3 h	3 h	
LCA : grec	3 h	3 h	
éducation physique et sportive arts ^{f)}	3 h	3 h	
• Atelier artistique ^{g)}	3 h	3 h	
• Langue des signes française ^{h)}	72 h annuelles	72 h annuelles	-

a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.

c) L'enseignement d'EPS ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale au bac mais est validé en contrôle en cours de formation (CCF), affecté du coef. 2. Si EPS choisie en EPS de complément, le coefficient est de 2 + 2.

d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e) Les TPE s'appuient prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS. Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte et multipliés par le coefficient.

f) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

g) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.

h) La LSF peut être choisie au titre d'une épreuve facultative.

1) Épreuve anticipée en 1^{re}, à l'écrit (coef. 2) et à l'oral (coef. 2).

2) Épreuve anticipée en 1^{re}.

3) Si Sciences sociales et politiques ou Économie approfondie choisie en enseignement de spécialité : coef. 9.

4) Si Mathématiques choisie en enseignement de spécialité : coef. 7.

5) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si une seule épreuve facultative choisie : les points sont multipliés par 2. Si 2 épreuves facultatives choisies : les points obtenus à la 1^{re} épreuve sont multipliés par 2. Dans le cas du latin ou du grec, les points sont multipliés par 3.

Après un bac ES

```
graph TD; A([Après un bac ES]) --> B([Études universitaires  
sciences humaines,  
sciences sociales,  
sciences économiques  
et sciences politiques ;  
droit, lettres, langues ;  
commerce, gestion,  
AES (administration économique et sociale)]); A --> C([DUT, (BTS)  
secteurs du tourisme,  
de la communication,  
des carrières juridiques  
ou sociales, banque,  
assurance, comptabilité]); A --> D([CPGE littéraires ou économiques  
écoles normales supérieures (ENS),  
écoles de commerce,  
l'École des chartes  
écoles de journalisme,  
St Cyr éco ou lettres]); A --> E{Instituts  
d'Études  
Politiques}
```

Études universitaires

sciences humaines,
sciences sociales,
sciences économiques
et sciences politiques ;
droit, lettres, langues ;
commerce, gestion,
AES (administration économique et sociale)

DUT, (BTS)

secteurs du tourisme,
de la communication,
des carrières juridiques
ou sociales, banque,
assurance, comptabilité

Instituts
d'Études
Politiques

CPGE littéraires ou économiques

écoles normales supérieures (ENS),
écoles de commerce,
l'École des chartes
écoles de journalisme,
St Cyr éco ou lettres

- Comme son nom l'indique, le bac ES prépare plus particulièrement aux métiers de l'économie et du social.
- La gestion, la comptabilité, les métiers de la banque et des assurances, la vente et la distribution, le commerce, le commerce international, les ressources humaines, le droit, l'immobilier et l'enseignement sont donc les principaux débouchés de cette filière.

LE BAC S

- Le bac S s'adresse aux élèves particulièrement intéressés par les **matières scientifiques, des mathématiques à la physique-chimie, en passant par les sciences de la vie et de la Terre, les sciences de l'ingénieur ou l'écologie et l'agronomie.**
- Pour ceux qui envisagent en priorité des **poursuites d'études supérieures scientifiques.**

Qualités requises

- Très grande autonomie de travail
- Grandes capacités de rédaction, d'argumentation et d'explication
- Fort intérêt pour les sciences
- Curiosité
- Persévérance
- Niveau solide en maths et en P-C ou SVT
- Trèèèè grande capacité de travail au lycée et personnelle

→ La 1^{re} et la T^{le} scientifique (S)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français	4 h	-	4 ¹⁾
LVI et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	3 (LVI) 2 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Mathématiques	4 h	6 h	7 ou 9 ³⁾
Physique-chimie	3 h	5 h	6 ou 8 ³⁾
Sciences de la vie et de la Terre	3 h	3 h 30	6 ou 8 ³⁾
ou Sciences de l'ingénieur ^{e) f)}	7 h	8 h	6 ou 8 ³⁾
ou Écologie, agronomie et territoires ^{e) g)}	6 h	5 h 30	7 ou 9 ³⁾
Philosophie	-	3 h	3
Histoire-géographie	2 h 30	2 h	3
Un enseignement de spécialité au choix parmi^{h)} :			
- mathématiques	-	2 h	2
- physique-chimie	-	2 h	2
- sciences de la vie et de la Terre	-	2 h	2
- informatique et sciences du numérique	-	2 h	2
- écologie, agronomie et territoires ^{g)}	-	2 h	2
Enseignements facultatifs			
- 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{e) b)}	3 h	3 h	4
LCA : latin	3 h	3 h	
LCA : grec	3 h	3 h	
éducation physique et sportive	3 h	3 h	
arts ^{h)}	3 h	3 h	
hippologie et équitation ^{g)}	3 h	3 h	
pratiques sociales et culturelles ^{g)}	3 h	3 h	
- Atelier artistique ^{h)}	72 h annuelles	72 h annuelles	
- Langue des signes française ⁱ⁾	-	-	

a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.

c) L'enseignement d'EPS ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale au bac mais est validé en contrôle en cours de formation (CCF), affecté du coef. 2. Si EPS choisie en EPS de complément, le coefficient est de 2 + 2.

d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e) Les TPE s'appuient prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de Sciences de l'ingénieur et d'Écologie, agronomie et territoires, les TPE sont intégrés dans l'horaire de chaque discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS. Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte et multipliés par le coefficient.

f) Dans le cas du choix de Sciences de l'ingénieur dans les enseignements obligatoires, le choix d'un enseignement de spécialité est facultatif.

g) Enseignement assuré uniquement

dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

h) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

i) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.

j) La LSF peut être choisie au titre d'une épreuve facultative.

1) Épreuve anticipée en 1^{re}, à l'écrit (coef. 2) et à l'oral (coef. 2).

2) Épreuve anticipée en 1^{re}.

3) Si discipline choisie en épreuve de spécialité.

4) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si une seule épreuve facultative choisie : les points sont multipliés par 2. Si 2 épreuves facultatives choisies : les points obtenus à la 1^{re} épreuve sont multipliés par 2. Dans le cas du latin ou du grec, les points sont multipliés par 3.

Après un bac S

Études universitaires

domaine des sciences
et des technologies, de la
santé.

DUT, (BTS)

Tous les secteurs scientifiques
ou technologiques

CPGE scientifiques

écoles d'ingénieurs,
de commerce, de vétérinaires,
d'agronomie, écoles normales supérieures (ENS)
St Cyr sciences

**Instituts
d'Études
Politiques**

Le bac S est naturellement adapté à la poursuite d'études en sciences ou en santé, tout en ouvrant à bien d'autres domaines.

De nombreux bacheliers S rejoignent l'université, notamment en santé, en sciences (maths, informatique, mécanique...), en économie- gestion ou en sport. Prévoir des études longues : 5 ans pour le master, jusqu'à 11 ans pour devenir médecin.

Autre voie : les classes prépa scientifiques qui conduisent aux concours d'entrée des écoles d'ingénieurs, vétérinaires, de la Défense ou des ENS (écoles normales supérieures).

Les prépas économiques et littéraires sont également adaptées.

Opter pour un BTS ou un DUT, en 2 ans après le bac, permet d'exercer rapidement un métier ou de continuer ses études vers une licence professionnelle.

Enfin, il est possible d'intégrer une école directement après le bac, pour 3 à 5 ans d'études : écoles d'ingénieurs, de commerce, du paramédical, d'architecture... Sélection sur concours ou dossier.

À ne pas négliger non plus les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, de l'audiovisuel, du sport, les carrières militaires et l'enseignement.

Pour comparer ...

→ La 1^{re} et la T^{le} scientifique (S)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français	4 h	-	4 ¹⁾
LVI et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	3 (LVI) 2 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Mathématiques	4 h	6 h	7 ou 9 ³⁾
Physique-chimie	3 h	5 h	6 ou 8 ³⁾
Sciences de la vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur ^{e) f)}	3 h	3 h 30	6 ou 8 ³⁾
ou Écologie, agronomie et territoires ^{e) g)}	7 h	8 h	6 ou 8 ³⁾
ou Philosophie	6 h	5 h 30	7 ou 9 ³⁾
Philosophie	-	3 h	3
Histoire-géographie	2 h 30	2 h	3
Un enseignement de spécialité au choix parmi ¹⁾ :			
- mathématiques	-	2 h	2
- physique-chimie	-	2 h	2
- sciences de la vie et de la Terre	-	2 h	2
- informatique et sciences du numérique	-	2 h	2
- écologie, agronomie et territoires ^{g)}	-	2 h	2
Enseignements facultatifs			
- 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{a) b)}	3 h	3 h	4)
LCA : latin	3 h	3 h	
LCA : grec	3 h	3 h	
éducation physique et sportive	3 h	3 h	
arts ^{h)}	3 h	3 h	
hippologie et équitation ^{g)}	3 h	3 h	
pratiques sociales et culturelles ^{g)}	3 h	3 h	
- Atelier artistique ^{h)}	72 h annuelles	72 h annuelles	
- Langue des signes française ⁱ⁾	-	-	

a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.

c) L'enseignement d'EPS ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale au bac mais est validé en contrôle en cours de formation (CCF), affecté du coef. 2. Si EPS choisie en EPS de complément, le coefficient est de 2 + 2.

d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e) Les TPE s'appuient prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de Sciences de l'ingénieur et d'écologie, agronomie et territoires, les TPE sont intégrés dans l'horaire de chaque discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS. Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte et multipliés par le coefficient.

f) Dans le cas du choix de Sciences de l'ingénieur dans les enseignements obligatoires, le choix d'un enseignement de spécialité est facultatif.

g) Enseignement assuré uniquement

dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

h) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

i) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.

j) La LSF peut être choisie au titre d'une épreuve facultative.

1) Épreuve anticipée en 1^{re}, à l'écrit (coef. 2) et à l'oral (coef. 2).

2) Épreuve anticipée en 1^{re}.

3) Si discipline choisie en épreuve de spécialité.

4) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si une seule épreuve facultative choisie : les points sont multipliés par 2. Si 2 épreuves facultatives choisies : les points obtenus à la 1^{re} épreuve sont multipliés par 2. Dans le cas du latin ou du grec, les points sont multipliés par 3.

→ La 1^{re} et la T^{le} littéraire (L)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français et littérature	4 h	-	5 ¹⁾
LVI et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	4 (LVI) 4 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Littérature	2 h	2 h	4
Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	1 h 30	1
Histoire-géographie	4 h	4 h	4
Sciences	1 h 30	-	2 ²⁾
Philosophie	-	8 h	7
Un enseignement au choix en 1 ^{re} et un enseignement de spécialité au choix en T ^{le} parmi :			
- arts ¹⁾	5 h	5 h	6 ³⁾
- LCA : latin ^{g)}	3 h	3 h	4
- LCA : grec ^{g)}	3 h	3 h	4
- LV3 ^{a) b)}	3 h	3 h	4
- LV1 ou LV2 approfondie	3 h	3 h	4
- mathématiques	3 h	4 h	4
- droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3 h	4
Enseignements facultatifs			
- 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{a) b)} ^{g)}	3 h	3 h	4)
LCA : latin ^{g)}	3 h	3 h	
LCA : grec ^{g)}	3 h	3 h	
éducation physique et sportive	3 h	3 h	
arts ^{h)}	3 h	3 h	
- Atelier artistique ^{h)}	72 h annuelles	72 h annuelles	
- Langue des signes française ⁱ⁾	-	-	

→ La 1^{re} et la T^{le} économique et sociale (ES)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français	4 h	-	4 ¹⁾
LVI et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	3 (LVI) 2 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Sciences économiques et sociales	5 h	5 h	7 ou 9 ³⁾
Histoire-géographie	4 h	4 h	5
Mathématiques	3 h	4 h	5 ou 7 ⁴⁾
Sciences	1 h 30	-	2 ²⁾
Philosophie	-	4 h	4
Un enseignement de spécialité au choix parmi :			
- mathématiques	-	1 h 30	3 ³⁾ et 4)
- sciences sociales et politiques	-	1 h 30	
- économie approfondie	-	1 h 30	
Enseignements facultatifs			
- 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{a) b)}	3 h	3 h	5)
LCA : latin	3 h	3 h	
LCA : grec	3 h	3 h	
éducation physique et sportive	3 h	3 h	
arts ¹⁾	3 h	3 h	
- Atelier artistique ^{g)}	72 h annuelles	72 h annuelles	
- Langue des signes française ^{h)}	-	-	

a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.

c) L'enseignement d'EPS ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale au bac mais est validé en contrôle en cours de formation (CCF), affecté du coef. 2. Si EPS choisie en EPS de complément, le coefficient est de 2 + 2.

d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e) Les TPE s'appuient prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS. Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte et multipliés par le coefficient.

f) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

g) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.

h) La LSF peut être choisie au titre d'une épreuve facultative.

1) Épreuve anticipée en 1^{re}, à l'écrit (coef. 2) et à l'oral (coef. 2).

2) Épreuve anticipée en 1^{re}.

3) Si Sciences sociales et politiques ou Économie approfondie choisie en enseignement de spécialité : coef. 9.

4) Si Mathématiques choisie en enseignement de spécialité : coef. 7.

5) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si une seule épreuve facultative choisie : les points sont multipliés par 2. Si 2 épreuves facultatives choisies : les points obtenus à la 1^{re} épreuve sont multipliés par 2. Dans le cas du latin ou du grec, les points sont multipliés par 3.



LES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES

Études moyennement longues et théoriques, non professionnalisantes, 2 à 3 ans post-bac

Le bac technologique prépare davantage à la poursuite d'études qu'à l'emploi immédiat.

La grande majorité de ces bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et DUT), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà.

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

- La série STMG propose une classe de première unique. En terminale, les élèves choisissent entre quatre spécialités :
- gestion et finance
- mercatique (marketing)
- ressources humaines et communication
- systèmes d'information et de gestion

Horaires des enseignements obligatoires

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe terminale Horaire par élève
Sciences de gestion	6 h	-
Langues vivantes 1 et 2 (1)	4 h 30	5 h
Économie-droit	4 h	4 h
Français	3 h	-
Mathématiques	3 h	2 h
Management des organisations	2 h 30	3 h
Éducation physique et sportive (2)	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Histoire et géographie	2 h	2 h
Philosophie	-	2 h
Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi les enseignements suivants: <ul style="list-style-type: none"> • gestion et finance • mercatique (marketing) • ressources humaines et communication • systèmes d'information de gestion 	-	6 h
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles

Après le bac :

Les bacheliers STMG peuvent envisager des poursuites d'études variées :

- * BTS et DUT, dans la suite logique de leur bac,
- * mais aussi classes préparatoires, écoles de commerce, études comptables et financières, cursus universitaire.

Après un bac STMG

Études universitaires
droit, commerce, gestion,
AES (administration économique
et sociale)
(lettres), (langues) (sciences
humaines,
sciences sociales,
sciences économiques
et sciences politiques) ;

BTS, DUT
secteurs du tourisme,
de la communication,
des carrières
juridiques
ou sociales, banque,
assurance,
comptabilité

**CPGE ECT (éco
techno)**
écoles de commerce,
écoles de journalisme,

**Écoles spécialisées
et filière Expertise
comptable**
diplômes professionnels
dans divers domaines :
vente, commerce, gestion,
tourisme, santé, social...

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

- La série STD2A propose une formation complète et équilibrée entre :
 - culture générale et artistique
 - développement de la créativité personnelle
 - connaissance et maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux.

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Éducation physique et sportive	2	CCF (Contrôle en cours de formation)	
5. Langue vivante 1	2	écrite et orale (1)	2 heures (partie écrite)
6. Langue vivante 2 (2)	2	écrite et orale (1)	2 heures (partie écrite)
7. Mathématiques	2	écrite	3 heures
8. Philosophie	2	écrite	4 heures
9. Physique-chimie	2	écrite	2 heures
10. Analyse méthodique en design et arts appliqués	6	écrite	4 heures
11. Projet en design et arts appliqués	16	orale (3)	20 minutes (oral terminal)
12. Design et arts appliqués en LV1	-(4)	orale (5)	
- EPS de complément (6)	2	CCF (Contrôle en cours de formation)	

Après le bac :

Le baccalauréat STD2A apporte le socle nécessaire à un accès à l'enseignement supérieur dans l'ensemble des formations préparant aux métiers du design et des métiers d'art.

Le secteur du design et des arts appliqués concerne les champs de la conception et de la création industrielle ou artisanale :

- * design graphique des médias, du hors-média et du multimédia
- * design d'espace notamment architecture d'intérieur, cadre de vie, scénographie
- * design de mode, textiles et environnement
- * design de produits et de service
- * métiers d'art dans les domaines de l'habitat, du décor architectural, du spectacle, du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique, du cinéma d'animation.

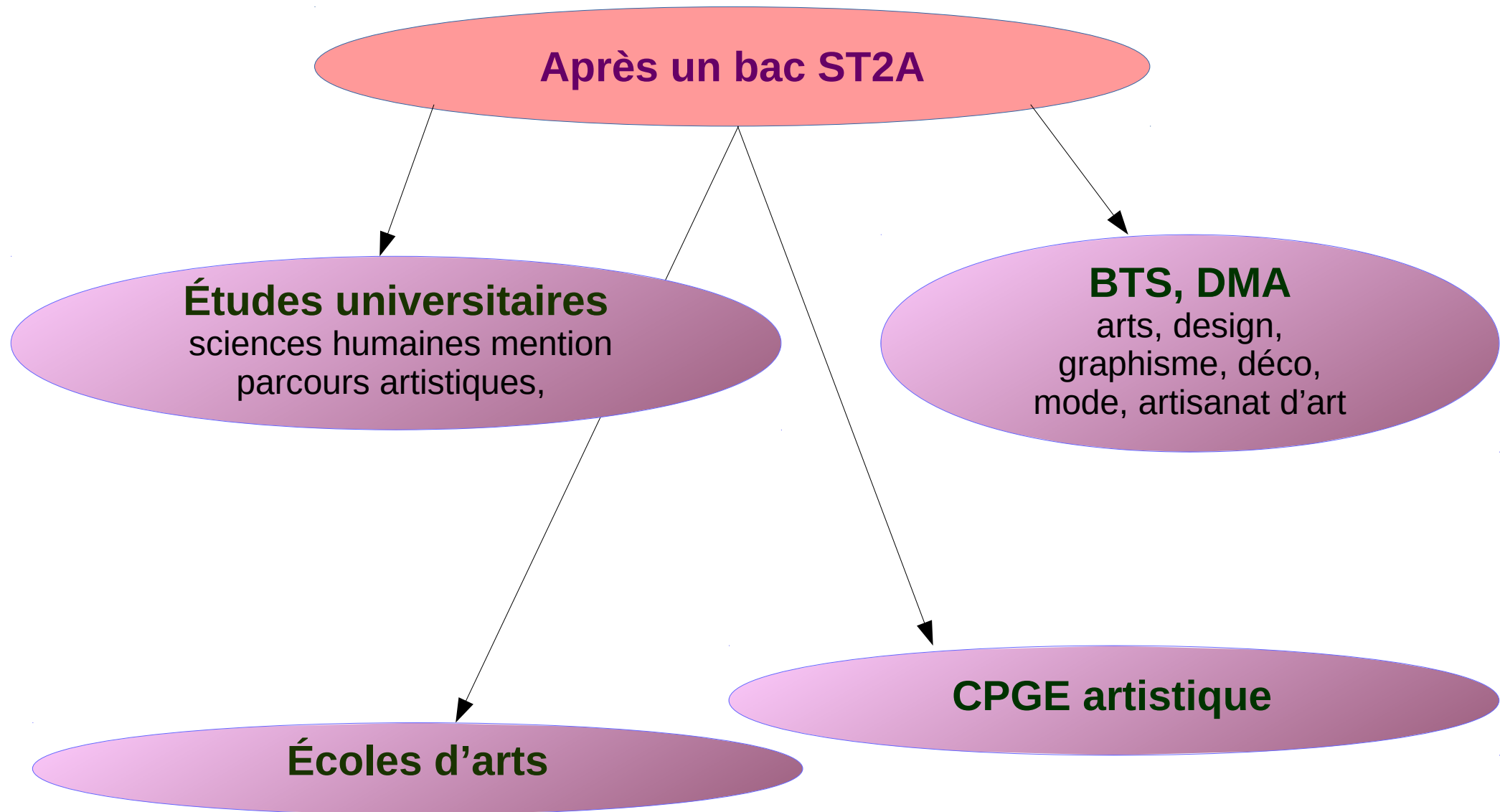
Après un bac ST2A

Études universitaires
sciences humaines mention
parcours artistiques,

BTS, DMA
arts, design,
graphisme, déco,
mode, artisanat d'art

Écoles d'arts

CPGE artistique



Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

- La série STI2D propose un enseignement technologique transversal qui assure à chaque élève une formation polyvalente. L'élève approfondit certains aspects de cette formation en choisissant une des quatre spécialités du baccalauréat STI2D :
 - architecture et construction (AC)
 - énergies et environnement (EE)
 - innovation technologique et éco-conception (ITEC)
 - systèmes d'information et numérique (SIN)

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
5. Langue vivante 1	2	écrite et orale (↔ 1)	2 heures (partie écrite)
6. Langue vivante 2 (2)	2	écrite et orale (↔ 1)	2 heures (partie écrite)
7. Mathématiques	4	écrite	4 heures
8. Philosophie	2	écrite	4 heures
9. Physique-chimie	4	écrite	3 heures
10. Enseignements technologiques transversaux	8	écrite	4 heures
11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité(3)	12	orale (4)	20 minutes (oral terminal)
12. Enseignement technologique en LV1	-(5)	orale (6)	
- EPS de complément (7)	2	CCF (contrôle en cours de formation)	

Après le bac :

Les bacheliers STI2D peuvent préparer un BTS ou un DUT après le baccalauréat. Ils ont accès à l'ensemble des BTS industriels.

Il est également possible d'envisager un diplôme d'ingénieur ou un master, directement après le bac, ou après un BTS ou un DUT.

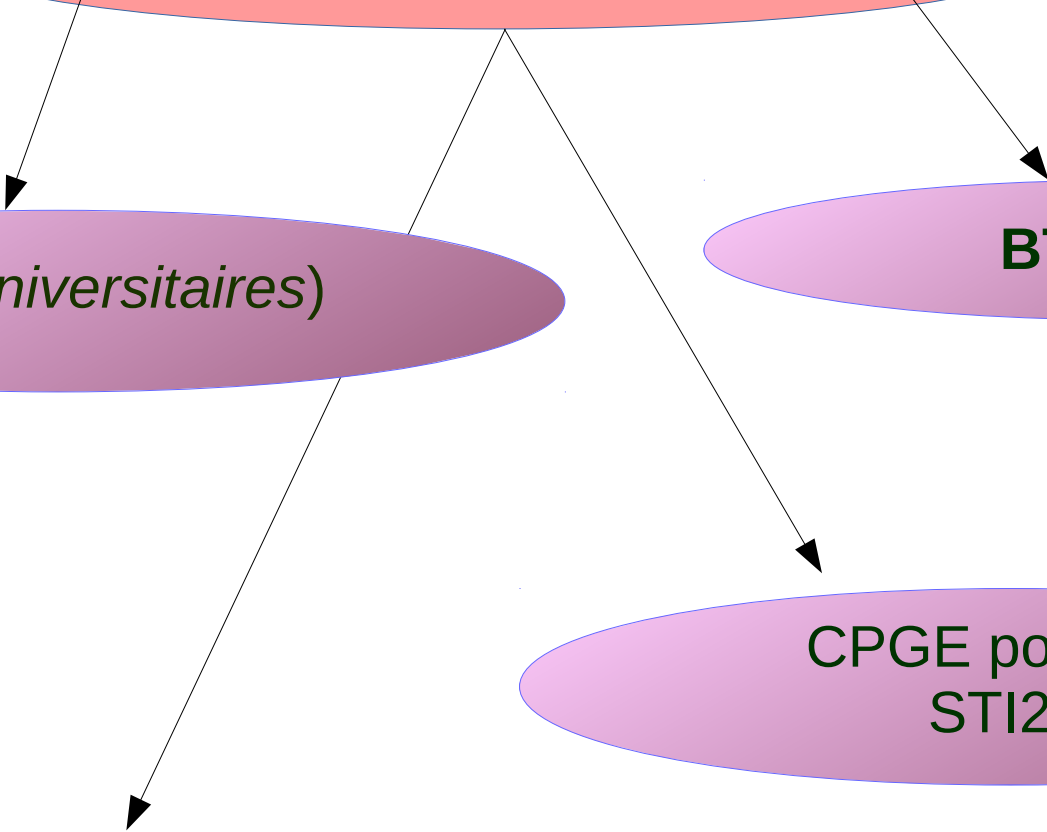
Après un bac STI2D

(Études universitaires)

BTS, DUT

**CPGE pour bac
STI2D**

**Écoles spécialisées,
écoles d'ingénieur,**



Sciences et technologies de laboratoire (STL)

- Le baccalauréat STL propose deux spécialités :
- biotechnologies
- sciences physiques et chimiques en laboratoire

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Éducation physique et sportive	2	CCF (Contrôle en cours de formation)	
5. Langue vivante 1	2	écrite et orale (1)	2 heures (partie écrite)
6. Langue vivante 2 (2)	2	écrite et orale (1)	2 heures (partie écrite)
7. Mathématiques	4	écrite	4 heures
8. Philosophie	2	écrite	4 heures
9. Physique-chimie	4	écrite	3 heures
10. Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité (3)	8	écrite	4 heures
11. Évaluation des compétences expérimentales	6	pratique	3 heures
12. Projet en enseignement spécifique à la spécialité	6	orale (4)	15 minutes (présentation du projet)
13. Enseignement technologique en LV1	- (5)	orale (6)	
- EPS de complément (7)	2	CCF (Contrôle en cours de formation)	

Après le bac :

Le bac STL permet de poursuivre des études supérieures technologiques, notamment en BTS ou DUT, dans le prolongement de la spécialité, avec la possibilité de préparer ensuite une licence professionnelle.

Des débouchés sont ouverts dans les laboratoires et les industries de nombreux secteurs :

- * chimie
- * pharmacie
- * agroalimentaire
- * environnement
- * santé
- * énergie, etc.

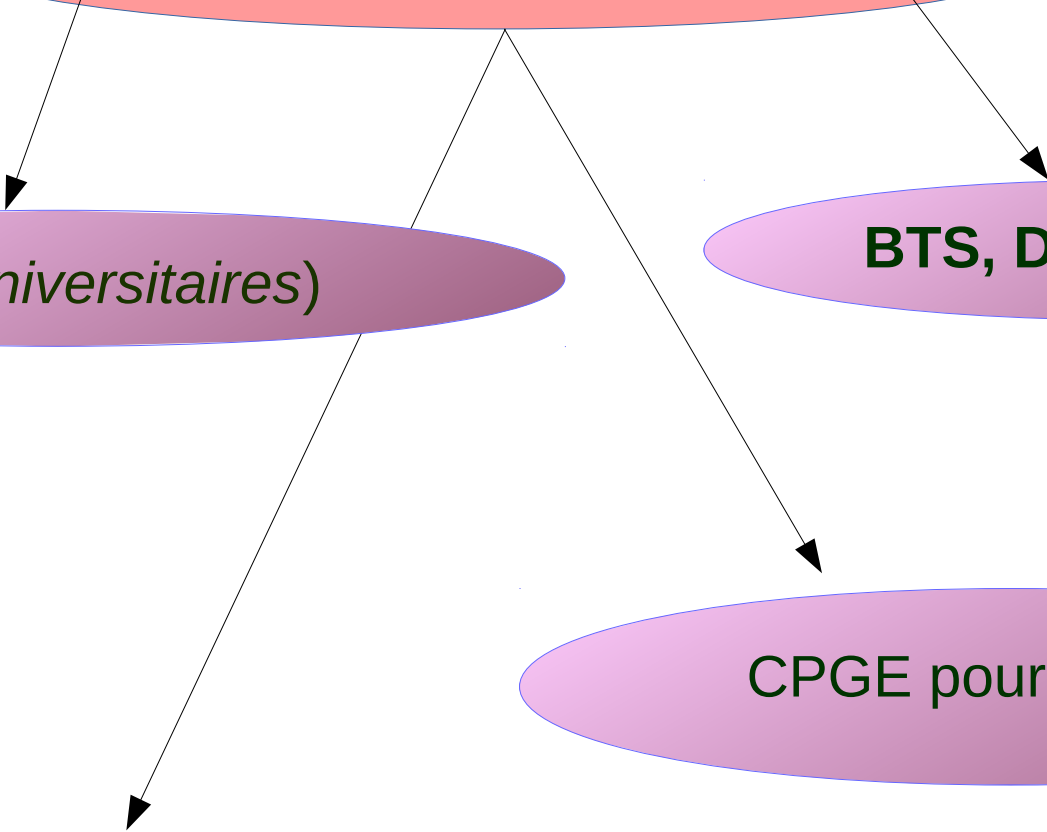
Après un bac STL

(Études universitaires)

BTS, DUT, DEUST

CPGE pour bac STL

**Écoles spécialisées,
écoles d'ingénieur,**



Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

- Les matières dominantes dans la série ST2S sont :
 - la biologie humaine
 - la connaissance psychologique des individus et des groupes
 - l'étude des faits sociaux et des problèmes de santé
 - les institutions sanitaires et sociales

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Éducation physique et sportive	2	CCF (3)	
5. Histoire-géographie	2	écrite	2 heures et 30 minutes
6. Langue vivante 1	2	écrite et orale (4)	2 heures (partie écrite)
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale (4)	2 heures (partie écrite)
8. Mathématiques	3	écrite	2 heures
9. Philosophie	2	écrite	4 heures
10. Sciences physiques et chimiques	3	écrite	2 heures
11. Biologie et physiopathologie humaines	7	écrite	3 heures
12. Projet technologique	7	orale (5)	15 minutes (oral terminal)
13. Sciences et techniques sanitaires et sociales	7	écrite	3 heures
- EPS de complément (6)	2	CCF (3)	

Après le bac :

* Les écoles de soins infirmiers, d'assistants de service social, d'éducateurs, sont parmi les plus accessibles.

Deux à quatre ans d'études supérieures sont nécessaires pour exercer une profession paramédicale ou sociale. Mais ces professions sont souvent difficiles d'accès.

* Les concours d'accès à certaines écoles paramédicales (manipulateur en électroradiologie...) sont accessibles également mais demandent un bon niveau en biologie, mais aussi en mathématiques et sciences physiques.

* Parmi les autres formations susceptibles d'accueillir les bacheliers ST2S :

- le BTS économie sociale familiale,
- le BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social,
- le BTS diététique,
- le DUT carrières sociales.

* Les élèves très motivés qui possèdent un bon dossier peuvent bénéficier d'une année de mise à niveau avant de s'engager dans un cursus scientifique.

Après un bac ST2S

```
graph TD; A([Après un bac ST2S]) --> B([Études universitaires]); A --> C([BTS, DUT, DEUST]); A --> D([Écoles spécialisées en paramédical et en social]);
```

The diagram is a flowchart with a central red oval at the top containing the text 'Après un bac ST2S'. Three arrows point downwards from this oval to three purple ovals. The left oval contains '(Études universitaires)', the middle oval contains 'BTS, DUT, DEUST', and the right oval contains 'Écoles spécialisées en paramédical et en social'.

(Études universitaires)

BTS, DUT, DEUST

**Écoles spécialisées
en paramédical et en
social**

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

- Le bac STAV se prépare en lycée agricole et il comporte quatre spécialités :
- agronomie
- alimentation
- environnement
- territoires

Après le bac :

Le bac STAV permet de poursuivre des études supérieures, notamment un brevet de technicien supérieur agricole.

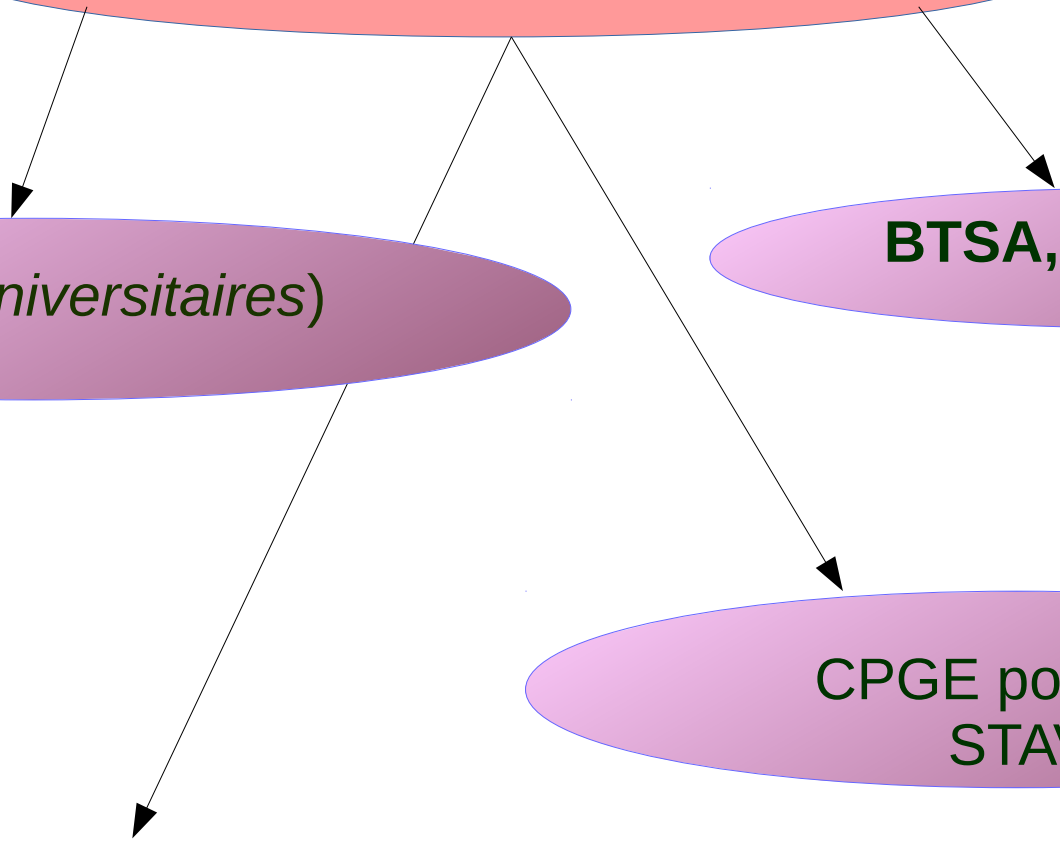
Après un bac STAV

(Études universitaires)

BTSA, BTS, DUT

**CPGE pour bac
STAV**

Écoles spécialisées



Technique de la musique et de la danse (TMD)

- Le baccalauréat TMD se prépare uniquement après une seconde spécifique.
- Deux options au choix : instrument ou danse

Après le bac :

La majorité des bacheliers TMD continuent leurs études dans le domaine artistique.

Ils entrent principalement au conservatoire et/ou à l'université pour préparer la licence arts.

Des débouchés sont ouverts dans les domaines :

- * de la musique
- * de la danse
- * de l'enseignement
- * de l'animation culturelle.

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

- Ce baccalauréat se prépare uniquement après une seconde spécifique. L'objectif est de former des professionnels de l'hôtellerie polyvalents :
- restauration
- accueil
- hébergement

Après le bac :

Les bacheliers hôtellerie peuvent entrer directement dans la vie professionnelle en tant que cuisinier, serveur, employé de réception,

ou plus généralement poursuivre des études supérieures,

notamment les brevets de technicien supérieur (BTS) :

- * hôtellerie-restauration,
- * animation et gestion touristiques locales
- * ou ventes et productions touristiques.

Après un bac STHR

Écoles spécialisées

BTSA, BTS, DUT

Vie active

